

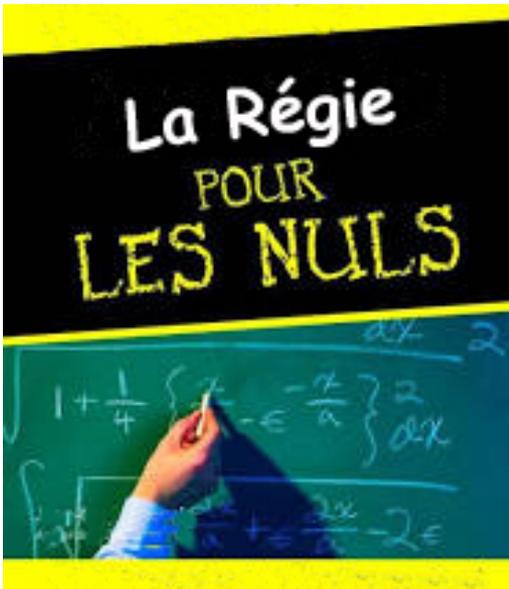
« On ne va quand même pas créer une usine à gaz »

Houdemont, le 09 janvier 2020

Ce jeudi 9 janvier, un CSE extraordinaire était consacré à la restitution du rapport d'expertise du cabinet Diagoris, sur la régie publicitaire. Cette expertise est la conséquence du **droit d'alerte économique*** lancé par les élus du comité d'entreprise, le 23 mai 2019.

Christophe Mahieu, directeur général, nous l'a promis : « *on ne va quand même pas créer une usine à gaz !* ». Depuis le 1^{er} janvier 2020, la publicité est démarchée auprès d'annonceurs, comme avant. Elle est conçue et rédigée par les concepteurs-rédacteurs, comme avant. Elle est fabriquée à l'atelier graphique, comme avant. Elle est coulée dans les pages, comme avant. Elle est imprimée sur les rotatives, numérisée sur nos sites... ou diffusée, comme avant.

Vous avez raison Monsieur Mahieu, « *à partir de maintenant, on fait comme avant* ».



Pour les élus du CSE, c'est à partir de maintenant... que cela se complique. Elle est où l'autonomie de la régie Monsieur Mahieu ? Comment cela se passe pour la facturation ?

Si les élus ont bien compris : en appliquant un taux de régie de 33 %, cela permettrait que la vente d'une publicité rapporte jusqu'à 97 % au titre émetteur, mais basés seulement sur la commercialisation, déduction faite des opérations de fabrication (comme avant) qui seront supportées par les journaux.



Mais quel sera l'impact concret sur les résultats de L'Est Républicain et de La Liberté de l'Est ? Les élus de L'Est Média CGT se réservent le droit de poser des questions sur le sujet aux actionnaires de chaque titre.

Monsieur Mahieu, à partir de maintenant, ce ne sera plus comme avant.

***Le droit d'alerte économique est déclenché lorsque « le Comité d'entreprise a connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise ».**